

t.941.1.Algérie. - GT/bh  
t.941.1.Angola.

Berne, le 7 juillet 1961

p. A. 45.31

N o t e

à la Division des Affaires politiques

M. Pierre Barras, rédacteur du journal fribourgeois "La Liberté" a téléphoné à M. Godet pour lui demander dans quelle mesure le Service de la coopération technique pourrait accorder des bourses à des étudiants angolais. M. Barras voudrait, le cas échéant, pouvoir s'entretenir de cette question avec le Chef de la Division des Affaires politiques également.

Du fait qu'il ne peut en l'occurrence s'agir que de bourses de la Confédération, cette question soulève un problème d'ordre politique.

./.

Le Service de la coopération technique s'est fixé des directives en matière de bourses (voir annexe). L'un des principes énoncés est que la coopération s'établit de gouvernement à gouvernement et que, par conséquent, la candidature à une bourse doit être présentée par l'autorité compétente du pays requérant. Dès lors, qu'en est-il de l'Angola qui n'a pas encore de gouvernement autonome ?

Attribuer des bourses à des rebelles angolais au mépris de l'avis du gouvernement de Lisbonne risquerait peut-être d'altérer les relations suisse-lusitaniennes. Inversement, attribuer des bourses à des éléments angolais sur la recommandation du gouvernement portugais ne nous permettrait pas d'en faire profiter les personnes qui ont dû fuir ce pays d'Afrique.

Il est vrai que nous avons attribué des bourses à des Algériens qui sont venus se réfugier en Suisse, mais le gouvernement français, depuis un certain temps déjà fait à l'idée d'une Algérie algérienne, a non seulement fermé les yeux sur l'aide que nous avons apportée à ces nord-africains, mais encore paraît juger préférable que ceux-ci poursuivent leurs études chez nous plutôt que derrière le rideau de fer. L'on serait tenté d'établir un parallèle entre les nationalistes algériens et les nationalistes angolais. La différence réside toutefois dans la durée du mouvement de libération propre à l'Algérie et à l'Angola. La guerre d'Algérie dure depuis 7 ans

- 2 -

et la France est en train de se faire une raison, tandis que la rébellion angolaise ne s'est manifestée concrètement que depuis une année et le dernier discours du Président Salazar démontre qu'il est encore loin de mettre sa politique en parallèle avec celle du Général de Gaulle. On pourrait déduire de cela que l'attribution de bourses à des réfugiés angolais pourrait éveiller désagréablement la susceptibilité de Lisbonne.

Vu ce qui précède, quel est l'avis de la Division des Affaires politiques quant à la demande de M. Pierre Barras et à toutes celles qui risquent de suivre.

\* \* \*

Un élément doit être également pris en considération :

Il est important de distinguer ce qui doit revêtir un caractère d'assistance technique et ce qui doit relever de l'aide caritative. La coopération technique en matière de bourses doit répondre à un plan réfléchi. Il s'agit de procéder à un dosage politique judicieux lors de l'attribution de bourses, précisément pour éviter de donner, hors de Suisse, l'impression de favoriser l'un ou l'autre pays pour des raisons politiques. Or, le nombre de bourses qui risquent de nous être demandées pour l'Angola constituerait un contingent qui ferait que d'un coup, nous paraîtrions vouloir accorder une priorité à ce pays.

Annexe mentionnée.

R. W. J. J.